

Jeunes migrants dispersés, Grand Lyon dépassé

En proie à une situation sans précédent, les agents de la Métropole de Lyon chargés de la protection des enfants migrants dénoncent un climat de tensions et le manque de moyens pour assurer leur mission. Loin des déclarations du président de la collectivité David Kimelfeld qui promettait des solutions à cette crise... pour fin novembre dernier.

Par **Morgane Remy** - 13 décembre 2017 Ⓞ 7 minutes





Pour les jeunes migrants, le délai d'attente avant examen de leurs dossiers par les service de la Métropole s'étire sur des semaines. Photo : M.Remy

C'est un fusible de plus en plus usé, qui dernièrement a bien failli céder. A la Métropole de Lyon, la Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés (Méomie) traverse une période de tension sans précédent. Plusieurs de ses agents ont accepté de se confier à Mediacités. Ils dénoncent un climat de stress permanent, une équipe en sous-effectif et l'impréparation de certains d'entre eux. Selon nos informations, huit des onze membres de l'équipe se sont mis en arrêt maladie pendant une quinzaine de jours entre fin octobre et début novembre en signe de protestation. « La tension qu'on retrouve un peu partout dans **les services sociaux de la Métropole** est exacerbée dans le nôtre, dénonce un de nos interlocuteurs sous couvert d'anonymat. Nous manquons de moyens alors que nous gérons une problématique internationale complexe et que nous avons entre les mains l'avenir de centaines d'adolescents. »

En cause, l'explosion, ces derniers mois, du nombre de dossiers de mineurs isolés, ces jeunes venus pour la plupart d'Afrique qui patientent à la rue jours et nuits en attendant que leurs demandes soient étudiées. **Mediacités les avait rencontrés en septembre dernier.**

> A LIRE : "Migrants : l'insupportable attente des mineurs isolés"

Devant la loi française, ces mineurs non accompagnés d'adultes sont considérés comme des enfants avant d'être des migrants. L'Etat, via les conseils départementaux qui en ont la compétence, a l'obligation de les protéger en vertu de la loi de la protection de l'enfance, mise à jour en 2016. Sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, c'est à la Métropole qu'incombe cette mission. Mais les places d'hébergement manquent cruellement. Et malgré l'engagement formulé par le président du Grand Lyon David Kimelfeld dans nos colonnes en septembre – « nous nous sommes emparés de la question et devrions apporter des solutions d'ici à deux mois » –, la crise perdure.





Lors d'un rassemblement d'associations de soutien aux migrants. Photo : M.Remy.

Elle se cristallise à la Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés (Méomie), guichet unique pour ces enfants, basé dans le 4^e arrondissement. La Méomie qui se prononce sur l'âge des migrants – et donc sur leur prise en charge réservée à ceux considérés comme ayant moins de 18 ans – est débordée. Le délai avant d'être reçu pour cette « évaluation » s'étire sur des semaines. Une attente qui, de surcroît en période de froid, rend les jeunes migrants particulièrement nerveux. A plusieurs reprises, la situation a dégénéré au sein de la Méomie. Résultat, deux vigiles sont désormais postés en permanence pour protéger l'équipe. Une réponse d'urgence qui ne résoudra pas le problème de fond.

« NOUS SOMMES SEULS FACE À DES JEUNES VULNÉRABLES ET DÉSESPÉRÉS »

Historiquement en sous-effectif, ce service de la Métropole apparaît démuni face à l'afflux de jeunes migrants. « La plupart d'entre nous sont souvent très jeunes, certains en CDD, sans accès aux expertises d'autres services de la collectivité. Nous sommes seuls face aux jeunes, qui sont eux à la fois vulnérables, désespérés et – parfois – préparés et briefés par des réseaux de passeurs », dénonce un fonctionnaire. Un autre déplore une hiérarchie « à distance » : « La direction est basée dans des nouveaux locaux à Gerland, nous ne la voyons que rarement », regrette un interlocuteur, en vérifiant par la fenêtre du café où se déroule la rencontre que personne ne l'a identifié en présence d'une journaliste. « Certains d'entre nous envisagent de changer de métier tellement les conditions de travail les ont découragés », poursuit-il. Même les plus aguerris peuvent aussi jeter l'éponge. La responsable du service est ainsi partie en retraite anticipée après avoir alerté continuellement la Métropole pendant deux ans.

« La tension s'accroît sur ce service, sous le poids d'une hiérarchie qui se sent remise en cause, ajoute André Gachet, conseiller d'opposition de la Métropole (Gram) et membre de la commission des mineurs. C'est d'autant plus dur que ces professionnels sont très impliqués. » Avocats, associations et médias dénoncent depuis des mois le défaut de prise en charge des enfants à la rue. Dénonciations qui s'ajoutent à la tension qui pèse sur la Méomie, acteur en première ligne sur le sujet. Mais la fatigue se fait sentir. « A ce jour, toute l'équipe a repris le travail et des renforts en personnel ont été affectés, avec deux travailleurs sociaux et deux agents administratifs supplémentaires », se défend-on à la Métropole, ce qui porte l'effectif total à 15 personnes. Reste la crainte, soulignée par tous les interlocuteurs de Mediacités, de subir une sanction pour leur carrière en cas de dénonciation publique des mécanismes du service.





A l'entrée de la Méomie. Photo : M.Remy.

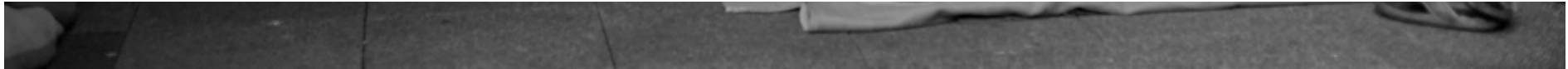
Cette peur est d'autant plus prégnante que la Méomie sera bientôt dissoute, chaque agent étant muté à un autre poste au sein de la collectivité du Grand Lyon. David Kimelfeld cherche à déléguer la mission de la Méomie à une association début 2018. Son objectif : s'appuyer sur le savoir-faire d'une structure qui accompagne des migrants. « Nous voulions travailler directement avec un partenaire [avec l'association Forum Réfugiés] mais la préfecture nous a imposé d'ouvrir le marché et de mettre en compétition plusieurs prestataires, ce qui prend plus de temps », précise-t-on au cabinet du président de la Métropole. Réponse du berger à la bergère ? « Nous avons déjà accepté de faire **une procédure en urgence**, en ouvrant le marché sans faire un appel d'offres qui aurait pris des mois. Mais il était hors de question de n'avoir aucune mise en concurrence, ce qui serait illégal », réagit le cabinet du préfet, reconnaissant tout de même que le changement récent de préfet n'a pas facilité l'avancée du dossier... « Quoi qu'il en soit, j'ai le sentiment que le nouveau président est de bonne volonté et que nous allons trouver une solution », ajoute André Gachet.

Opération dispersion

Il serait plus que temps alors que l'hiver s'est installé depuis des semaines... Jusqu'à présent, la réponse des pouvoirs publics à la crise a consisté en une opération dispersion. Le 10 novembre dernier, les forces de l'ordre sont intervenues à la Part-Dieu pour déloger les dizaines de migrants qui squattaient une plateforme au dos des hôtels de la gare. Beaucoup d'entre eux étaient mineurs. « Non seulement les enfants sont encore à la rue mais les autorités les empêchent aussi de dormir ensemble, ce qui leur apportait un minimum de sécurité, s'insurge Yves Berger, bénévole pour Réseau éducation sans frontières (RESF) qui se rendait presque quotidiennement sur cette zone à deux pas des rails pour porter assistance aux plus jeunes. Des policiers, une trentaine, ont demandé à ceux qui étaient présents de récupérer leurs affaires et ils ont vidé le reste dans des

fourgons. » Matelas et couvertures apportés par les associations ou des étudiants dans un élan de solidarité ont été jetés. Et les accès à la plateforme verrouillés.





Jeunes migrants à la Part-Dieu avant leur évacuation. Photo : M.Remy.

« Bien sûr, les mineurs n'ont pas été relogés, poursuit Yves Berger. Les rues sont nettoyées et les enfants dispersés. » Les militants prennent le relais. Beaucoup d'entre eux, notamment le noyau dur de l'Association des mineurs isolés étrangers (l'Amie, qui réunit les plus actifs des bénévoles de la Ligue des droits de l'homme, de la Cimade, de RESF ou encore de Médecins du monde) accueillent autant de mineurs que de couchages disponibles chez eux. L'association l'Ouvre-porte tente également de trouver des volontaires pour mettre ces adolescents à l'abri du froid.

D'autres migrants se sont retrouvés à l'université Lyon 2. Les étudiants impliqués à leurs côtés leur ont soufflé l'idée. Ils dorment désormais dans l'amphithéâtre de Bron. « Nous nous sommes retrouvés devant le fait accompli, explique Nathalie Dompnier, présidente de l'université. Le seul choix que nous a laissé la préfecture était d'évacuer. Pour moi, c'était hors de question de les remettre à la rue. » Soit **quelques nuits de répit** en attendant que la Métropole de Lyon mobilise les moyens humains et financiers à la hauteur de l'urgence.

Sur le front de la justice

L'avenir des migrants adolescents de la Métropole se joue aussi à travers une bataille feutrée devant les tribunaux de Lyon. Deux fronts ont été ouverts. Sur celui du tribunal administratif, Maître Sandrine Rodrigues mène une offensive méthodique pour les mineurs isolés qu'elle défend, dossier après dossier, ado après ado. Elle conteste les refus de prise en charge prononcés par la Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés (Méomie). Le juge du tribunal a accepté plusieurs « référés libertés » : une procédure d'urgence jugée en 48 heures lorsque les libertés fondamentales d'un individu sont sciemment mises en danger.

Le simple fait que les dossiers fassent l'objet d'une audience montre que les magistrats prennent aux sérieux les manquements au droit de ces adolescents. La Métropole a toutefois contrecarré ces procédures en plaçant plus vite que jamais – en quelques heures quand il faut en général plusieurs semaines – les mineurs concernés. La situation ainsi réglée avant le procès, le juge opte alors pour un non-lieu. « Au moins, cela permettait de protéger mes clients qui dorment aujourd'hui au chaud, se rassure Sandrine Rodrigues. Et il suffit désormais que j'écrive un

courrier évoquant la possibilité d'une telle procédure pour obtenir gain de cause auprès de la Métropole. » Aucune jurisprudence contraignante n'a toutefois été obtenue.

Sur l'autre front, les avocats mobilisés en faveur des migrants sont inquiets. Le ton se durcit à la barre du Tribunal de grande instance (TGI), qui constituait jusqu'à maintenant le dernier garde-fou pour ces enfants au ban de la cité. « Alors que les avocats remportaient souvent le placement des mineurs à la barre des cabinets des juges pour enfants, nous observons désormais un taux d'échec de 50% environ, note François Régis Lacroix, membre de la Ligue des droits de l'homme (LDH) et de l'Amie. Aujourd'hui, même un passeport biométrique ne suffit plus pour prouver la minorité des jeunes ! » « Des juges pour enfants se débarrassent des dossiers, au mieux pour ne pas encombrer leur cabinet, au pire pour ne pas encourir les foudres du parquet et de leur hiérarchie », s'indigne-t-il avec amertume.

Autre source d'inquiétude : sur les 12 juges pour enfants du tribunal de Lyon, deux postes de magistrats seront vacants dans un mois. Ils ne sont toujours pas pourvus à ce jour. Ce qui ne devrait pas arranger l'engorgement actuel... Quand les adolescents migrants qui se disent mineurs ne sont pas reconnus comme tel par l'administration et la justice, ils se retrouvent bloqués dans une zone grise. Non reconnus mineurs, ils ne peuvent pas être pris en charge. Non déclarés majeurs, ils ne peuvent pas déposer une demande d'asile. Leur seule issue : continuer leur route et tenter leur chance ailleurs.



Morgane Remy

